

FICHE DU PROJET DE CONNEXION ELECTRIQUE ENTRE GRAND POUBARA ET IMBOULOU (580 KM) (GABON-CONGO)



CONTEXTE

Ayant pris conscience de la nécessité de mutualiser leurs potentiels énergétiques, les Gouvernements de la République du Congo et de la République du Gabon, ont décidé de réaliser l'interconnexion de leurs réseaux électriques et l'électrification des villes et localités situées le long des lignes hautes tension.

Classé parmi les projets intégrateurs prioritaires de la CEMAC, le projet de connexion électrique Grand Poubara et Imboulou répond à la volonté des deux pays d'optimiser l'utilisation de leurs ressources énergétiques par l'intégration des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique.

La connexion des réseaux électriques est un facteur de développement, d'éclosion des échanges économiques et commerciaux. Elle va accélérer l'intégration et réduire la fracture énergétique au niveau des deux pays.

Le développement du secteur énergétique figure en première ligne parmi les axes prioritaires du Programme Economique Régional de la CEMAC. La mise en œuvre d'une politique d'efficacité énergétique est un axe prioritaire de ce Programme.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en une ligne de transport d'environ 350 km de long et trois postes associés de 400/225/110/63 kV. Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- une ligne de transport, double circuit ($V = 400$ kV ; $L = 346$ km, Capacité = 2×1300 MVA - un nouveau poste (400/110/30 kV) à Okoyo, en République du Congo,
- la modernisation et l'extension du poste existant (400/225/63/10,5 kV) à Moanda (COMILOG) au Gabon,
- la modernisation et l'extension du poste existant (400/225/30 kV) à Djambala, en République du Congo,
- la compensation par réactance shunt.

OBJECTIFS

L'objectif global du projet est : (i) de résorber le déficit énergétique des pays concernés de résorber le déficit énergétique des pays concernés et (ii) d'améliorer les conditions de vie des populations ainsi que la qualité de l'environnement socio-économique, en favorisant l'accès et la disponibilité d'une énergie électrique abordable.

L'objectif spécifique est : (i) l'augmentation du taux d'électrification de chaque pays, (ii) le développement de l'électrification transfrontalière, (iii) le développement d'activités génératrices de revenus et (iv) l'amélioration des conditions de vie des populations de la zone d'influence du projet.

Les Etudes de faisabilité sont disponibles.

COÛT DU PROJET

Le coût du projet est estimé à 145,8 millions d'euros. Le financement mobilisé est de 20,615 millions d'euros. Le financement recherché est de 125,185 millions d'euros.

Le projet sera réalisé en deux lots distincts, au moyen d'un contrat « clés en main » comme suit :

- Lot 1: ligne d'interconnexion Moanda-Okoyo-Djambala 400kV,
- Lot 2 : Construction du nouveau poste THT de départ à Okoyo et l'extension des postes existants de Moanda et de Djambala.

RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu de ce projet l'amélioration de la disponibilité d'une source d'électricité fiable et durable, qui se traduira par une forte croissance économique et servira de catalyseur à de nouveaux investissements.

ELIGIBILITE AU NEPAD

Le projet de connexion électrique Grand Poubara et Imboulou et des lignes électriques associées s'inscrit en droite ligne des priorités du NEPAD.

VIABILITE DU PROJET

L'analyse financière a permis d'évaluer la solidité financière du projet en étudiant les flux monétaires de celui-ci.

Les indicateurs financiers, tels que la valeur actuelle nette, le taux de rendement interne et la durée de la période de recouvrement ont été évalués en tenant compte de la nécessité de faire face aux obligations financières auxquelles le projet devra se soumettre.

Les résultats de l'analyse financière montrent que même dans le scénario « à faible charge », le projet est financièrement viable avec une VAN positive (+67,7 millions d'euros), un TRI (12,4%) supérieur au coût moyen pondéré du capital (12%) et avec une période de récupération (13 ans) inférieure à la durée du projet (25 ans).